

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du
16 SEPTEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

- 0 Présentation du projet paysager du parc éolien Mésanger-Couffé par ABO Wind
- 1 Étude et vote du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2010
- 2 **URBANISME**
 - 2.1 Cession foncière
 - *Vente d'un délaissé communal à Monsieur et Madame PETIT – La Coindière*
 - 2.2 Cession foncière
 - *Vente d'un délaissé communal à la SCCV des Chênes*
 - 2.3 Convention d'occupation précaire
 - *Mise à disposition d'un garage aux Jardins du Cœur*
- 3 **FINANCES**
 - 3.1 Subventions d'investissement
 - *Convention avec la CAF*
- 4 **ENFANCE-JEUNESSE**
 - 4.1 Foyer des Jeunes
 - *Projet éducatif*
- 5 **CULTURE**
 - 5.1 Spectacle vivant
 - *Projet de mutualisation de services avec la Commune de Ligné en matière de gestion et programmation de spectacles.*
- 6 **INFORMATIONS**
- 7 **DÉCISIONS DU MAIRE**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

x x x

L'an deux mille dix, le SEIZE SEPTEMBRE, à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CLOUET, Maire**.

Étaient présents :

M. Jean-Yves Clouet, Mme Martine Hais, M. Anthony Aurillon, Mme Odile Collineau de Meezemaker, M. Jean-Bernard Garreau, M. Marcel Lehy, M. Pierre Maulny, Mme Isabelle Thévenot, Mme Nadine You, Melle Flavie Allégret-Bourdon, Mme Sylvie Chevalier, Melle Nathalie Gourbil, M. Pascal Gaillard, Mme Yveline Monier, M. Jean-Yves Clémenceau, M. Jean-Luc Béziaud, M. Eric Vigneron, M. Bruno Chicoisne, M. Fabien Gautron, Mme Brigitte Pageau, Mme Jacqueline Depeyras, M. Bernard Laouenan, M. Christophe Andreolletti

Étaient absents excusés :

M. André Belleil (procuration à Mme Yveline Monier), Mme Françoise Marais (procuration à M. Bernard Laouenan), Mme Josiane Guilloteau (procuration à M. Jean-Yves Clouet), M. Vincent Pineau (procuration à M. Marcel Lehy).

Assistait également au titre des services : Mme Isabelle Récait, DGS

Secrétaire de séance : M. Fabien Gautron

Date de la convocation : 7 septembre 2010, affichée à la porte de la mairie le 14 septembre 2010

x x x

En ouvrant la séance, **Monsieur Jean-Yves Clouet, Maire**, souhaite la bienvenue à l'assemblée, appelle les personnes présentes et donne lecture des 4 pouvoirs reçus.

x x x

**Présentation du projet paysager du parc éolien Mésanger-Couffé « Les Hautes Landes »
par messieurs GRAY et ROUSSEAU de la société ABO Wind**

Après avoir entendu l'exposé de Messieurs Gray et Rousseau, représentants de la Société ABO Wind, **Monsieur Le Maire** approuve l'idée que la commission « voirie » participe également aux prochaines rencontres sur le projet avec la commission « voirie » de Couffé.

Monsieur Le Maire donne également son accord pour laisser à la disposition des habitants, en mairie, la documentation concernant l'investissement citoyen Eurowind.

Monsieur Maulny s'interroge sur la durée de vie des éoliennes et sur leur recyclage après démantèlement.

Monsieur Gray répond qu'elles sont généralement démontées après 15 ans de service. Les règles pour le recyclage des matériaux seront fixées dans les prochaines années mais elles sont inconnues actuellement. En revanche, au sol, l'impact environnemental le plus neutre consiste à casser la dalle de béton sur un mètre environ et fendre le reste du bloc béton pour rendre la terre cultivable et permettre à l'eau de s'écouler.

Monsieur Laouenan souhaite connaître la durée d'amortissement du parc éolien.

Monsieur Gray indique qu'elle se situe entre 8 et 12 ans (la moyenne se situe entre 10 et 11 ans).

Les questions étant épuisées, **Monsieur Le Maire** propose de passer aux autres points inscrits à l'ordre du jour.

x x x

Étude du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2010

Madame Depeyras demande s'il est normal qu'il soit mentionné dans le PV que la lettre anonyme a été lue à huis clos.

Monsieur Le Maire répond que le PV retranscrit la réalité des faits, même pour ce qui concerne les informations et les débats qui ne donnent pas lieu à une délibération.

Madame Depeyras en profite pour savoir s'il sera possible de connaître la suite qui est donnée à cette affaire.

La réponse de **Monsieur Le Maire** est « oui ».

➤ **Vote par 23 voix « pour » et 4 abstentions.**

x x x

URBANISME

10.09.1

Cession foncière

➤ **Vente d'un délaissé communal à Monsieur et Madame PETIT – La Coindière**

Monsieur et Madame Benoît PETIT ont signé un compromis pour acheter des bâtiments et des terrains à la Coindière. Ils souhaitent acquérir une partie du chemin communal de Beusse (section ZB).

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis des commissions urbanismes des 14 janvier et 27 avril 2010 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **CÈDE** le délaissé communal de 272 m², situé rue des Beusses à la Coindière, section ZB 239, au prix fixé par France Domaine de 4,50 €/m² soit 1 224 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclasser la parcelle ZB 239 du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.

D É B A T

Monsieur Aurillon demande s'il y aura la place suffisante pour les poubelles, avec notamment une palette de retournement.

Monsieur Lehy répond que cela a été pris en compte dans le dossier.

Monsieur Maulny demande si l'estimation des Domaines prend en compte les charges liées au déplacement de la plateforme.

Monsieur Lehy explique que l'estimation des Services de l'Etat tient uniquement compte de la valeur du bien dans un environnement donné.

Monsieur Laouenan s'étonne du prix de vente au m². Il considère qu'il est élevé alors qu'ailleurs il est vendu 0,15 €/m².

Monsieur Lehy rappelle qu'il s'agit de l'estimation de France Domaine pour un terrain constructible. En suivant l'avis des Domaines, la collectivité évite de creuser les écarts.

➤ **Vote à l'unanimité.**

10.09.2

Cession foncière

➤ **Vente d'un délaissé communal à la SCCV des Chênes**

Le Conseil Municipal du 24 juin a délibéré pour valider la cession de la parcelle cadastrée ZE 284p d'une surface de 1 697 m² (après bornage) à la SCCV des Chênes et en fixer le prix à 35 € HT/m².

Or, suite à la nouvelle réforme de la TVA immobilière, il apparaît que la commune est assujettie à la TVA sur marge. Cette dernière est calculée sur la différence entre le prix de vente TTC et le prix d'acquisition TTC.

Il convient donc de préciser que le prix de vente est maintenu à 35 € HT/m², auquel s'ajoute la **TVA sur marge** calculée comme suit :

$$[(35 \text{ €} \times 1,196 - 1,57 \text{ €}) / 1,196] \times 0,196 = 6,60 \text{ €/m}^2$$

Pour information, la TVA sur la totalité du prix aurait été de : 35 € x 0,196 = 6,86 €/m²

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 portant réforme de la TVA immobilière ;

Vu les différents courriers du CRIDON Ouest (Centre de Recherches, d'Information et de Documentation Notariales) ;

Vu la délibération n°10.06-4 du 24 juin 2010 relative à la vente dudit terrain communal à la SCCV des Chênes ;

Considérant la nécessité de préciser les termes de la délibération n°10.06.04 pour tenir compte des nouvelles règles en matière de TVA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **CÈDE** la parcelle cadastrée ZE 284p d'une surface de 1 697 m² à la SCCV des Chênes au prix principal de **35 €/m² + TVA sur marge** telle que calculée ci-dessus, soit un prix TTC de 41,60 €/m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclasser la parcelle ZE 284 du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants ;
- **RAPPELLE** que l'ensemble des frais inhérents à la présente délibération sera pris en charge par l'acquéreur.

10.09.3

Convention d'occupation précaire

➤ **Mise à disposition d'un garage aux Jardins du Cœur**

Les Jardins du Cœur du secteur d'Ancenis sont actuellement situés sur les communes de Teillé, Pannecé et Mésanger.

Ils représentent une surface d'environ 3,5 ha à partir de parcelles mises gratuitement à disposition par plusieurs particuliers.

La mise en œuvre est effectuée par des bénévoles retraités aidés par des bénéficiaires des Restos du Cœur.

Jusqu'à présent, le stockage des légumes d'hiver se faisaient dans les dépendances d'une ferme désaffectée. Suite à une vente, ces locaux sont devenus indisponibles.

Après avoir pris contact avec les élus de la commune pour trouver une solution de remplacement pour entreposer ses pommes de terres, carottes et autres légumes d'hiver, les responsables des Jardins du Cœur se sont vu proposé un garage communal actuellement inutilisé.

Ce bâtiment de 78,78 m² environ, situé rue de la Bellangeraie, pourrait répondre aux besoins des Jardins du Cœur. Il est donc envisagé de le mettre à la disposition de l'association à titre gracieux et de fixer les autres détails de cette mise à disposition dans une convention à signer entre les deux parties.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de demande des Jardins du Cœur reçu le 30 août 2010 ;

Considérant la volonté d'aider cette association qui a besoin d'un nouveau lieu de stockage pour ses légumes d'hiver ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **VALIDE** la mise à disposition à titre gratuit du garage communal de 78,78 m² environ, situé rue de la Bellangeraie, aux Jardins du Cœur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

D É B A T

Monsieur Maulny demande si le bâtiment est alimenté en électricité.

Monsieur Le Maire répond par la négative et qu'il n'y en aura pas car cela coûterait trop cher à la collectivité.

➤ **Vote à l'unanimité**

FINANCES

10.09.4

Subventions d'investissement

➤ **Convention avec la CAF**

La commune a déposé en février 2010 une demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF afin d'acquérir du petit mobilier et carreler les bas de murs à l'intérieur de l'équipement pour l'accueil de loisirs/accueil périscolaire.

La CAF a décidé d'accorder une subvention de 1 718 € pour ce projet sur un montant de dépenses subventionnables de 4 295 €.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention soumis par la CAF ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier des subventions d'équipement de la CAF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCÈPTE** les termes du contrat d'aide financière « Équipement » à intervenir entre la CAF et la commune, au titre de l'accueil de loisirs et accueil périscolaire ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.
-

ENFANCE - JEUNESSE

10.09.5

Foyer des Jeunes

➤ **Projet éducatif**

La commune connaît une augmentation régulière de sa population et de ses jeunes depuis quelques années. Si les ados sont accueillis au Foyer des Jeunes depuis 1999, en revanche, les pré-ados (11-13 ans) y sont accueillis depuis 2007, sachant qu'aujourd'hui, le centre de loisirs « Les Diablotins » fonctionne au maximum de ses capacités pour accueillir les enfants de 3 à 10 ans.

Après des aménagements d'horaires et une restructuration de l'équipe d'animateurs en 2009, il apparaît que le Foyer correspond désormais aux attentes des jeunes puisque la fréquentation est sans cesse en hausse.

A ce stade du développement de la structure, la commission des affaires scolaires a considéré qu'il était important de réfléchir sur le sens à donner à cette structure d'accueil, et à travers le projet éducatif de la collectivité, définir les orientations de la commune en matière de politique de la jeunesse.

Ainsi, sur proposition de la commission des affaires scolaires réunie le 1^{er} septembre 2010, le projet éducatif du Foyer doit s'appuyer sur les valeurs suivantes :

- Participation des jeunes du Foyer à la construction de la société.
- Promotion de l'égalité des chances en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs des jeunes, tout en les responsabilisant.
- Le Foyer repose sur un fonctionnement où le jeune est acteur de ses loisirs.

- Mise en avant des valeurs éducatives de Solidarité, Participation, Respect et Tolérance, Lutte contre les discriminations. Ces concepts fondent l'éducation à la citoyenneté.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de la Commission des Affaires Scolaires du 1^{er} septembre 2010 ;

Considérant la nécessité de définir une politique de la jeunesse au travers d'un projet éducatif qui doit aussi être transmis aux partenaires financiers (CAF) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **VALIDE** le projet éducatif tel que présenté ;
- **DIT** qu'un exemplaire complet sera remis à chaque jeune lors de l'inscription ainsi qu'à toute personne en faisant la demande.

D É B A T

Monsieur Laouenan s'étonne que le partage de projet ne soit limité qu'à des structures d'importance égale. Cela traduit un certain manque d'ambition.

Monsieur Maulny reconnaît que la commission et le Foyer ne se sentent pas prêts pour travailler avec des structures de plus grande importance comme à Ancenis.

Monsieur Le Maire indique qu'il est plus facile de monter des projets avec des communes de la même taille que Mésanger, comme Couffé ou Belligné.

Monsieur Maulny souligne tout de même l'esprit d'ouverture qu'a voulu apporter la commission, même s'il est circonscrit aux communes rurales voisines dans un premier temps.

Monsieur Laouenan note qu'il est répété deux fois que le projet éducatif devra être remis aux jeunes et leurs parents alors que cela est une évidence.

Monsieur Garreau demande comment toutes les activités vont se mettre en place. Quel lien avec les Amis de la Scène ou la bibliothèque par exemple ?

Monsieur Le Maire souligne la forte volonté des jeunes de s'intégrer (à la fête de la musique par exemple), de se faire connaître, de travailler avec les associations, ...

Monsieur Maulny explique que l'objectif du projet éducatif est de baliser un chemin pour amener les jeunes à s'investir encore davantage dans la commune, dans le cadre d'un projet collectif.

Monsieur Andreoletti souhaite savoir si la commune mettra à disposition ses équipements sportifs.

Monsieur Le Maire rappelle que tous les équipements de la commune sont à la disposition des services municipaux, sous réserve de leur disponibilité. Il ajoute qu'il faut mentionner la bibliothèque parmi les partenaires du Foyer des Jeunes.

Madame Depeyras note qu'il y a de jeunes ados qui fréquentent la bibliothèque mais qui ne passent pas par le Foyer.

Madame Monnier propose qu'il y ait un fonds de livres plus adaptés aux jeunes.

Madame Depeyras invite les conseillers à venir à la bibliothèque pour constater qu'il y a bien des revues destinées aux ados.

Madame Monnier suggère qu'il faudrait peut-être des magazines comme Play Boy !

Madame Depeyras rappelle que la bibliothèque s'inscrit dans un projet culturel. Elle note que Play Boy n'a jamais été demandé. Le fonds reste ouvert à toutes les suggestions.

Monsieur Andreoletti propose de dresser un bilan du Foyer des Jeunes dans un an.

Monsieur Le Maire approuve cette idée. Il indique également que les Jeunes vont inviter prochainement les élus municipaux à les rencontrer. Il conseille à chacun d'assurer une présence, au risque de décevoir fortement les jeunes.

➤ **Vote à l'unanimité.**

CULTURE

10.09.6

Spectacle vivant

➤ ***Projet de mutualisation de services avec la Commune de Ligné en matière de gestion et programmation de spectacles***

Les Commissions « Culture » de Mésanger et Ligné ont initié une réflexion sur la possibilité de mettre en commun les moyens humains et financiers des deux communes pour tout ce qui est relatif à la saison culturelle programmée sur les deux sites « Le Phénix » et « Le Préambule ».

Plusieurs rencontres à différents niveaux ont permis de dresser plusieurs hypothèses sur la meilleure manière de mettre en œuvre cet objectif.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées :

1 - La commune de Ligné, qui emploie 2 professionnels pour programmer 12 spectacles dans l'année, serait prestataire de service auprès de la commune de Mésanger.

2 - Les communes de Mésanger et Ligné deviennent de véritables partenaires et mettent en commun leurs deux services au travers d'une convention de mutualisation de services.

L'hypothèse n°2 a semblé le mieux répondre aux besoins des deux collectivités :

- Projet plus cohérent ;
- L'ensemble du service serait mutualisé : programmatrice commune, régisseur général commun, plaquette commune, réservations communes, ... ;
- Les professionnels seraient chargés indifféremment pour les deux communes de la recherche de spectacles, administration, communication, médiation, suivi technique, organisation, accueil ;
- Les 12 spectacles annuels seraient programmés pour moitié à Mésanger et pour moitié à Ligné.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions des différentes commissions « Culture » qui se sont réunies les 26 mars 2010, 18 mai 2010 et 31 août 2010 ;

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un service culturel qui ne repose pas uniquement sur des élus et des bénévoles ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets,
par 14 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 blancs***

- **VALIDE** le principe de mutualisation du projet culturel avec la commune de Mésanger sur la base de l'hypothèse n°2 exposée ci-dessus.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets,
par 16 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 blancs***

- **AUTORISE** la Commission Culture et les services à travailler sur un projet de convention entre les deux communes qui fixe les objectifs et les modalités de fonctionnement (techniques, financières, administratives et juridiques) de cette mutualisation de services ;
- **PRÉCISE** que cette convention sera soumise à l'approbation du conseil municipal si possible avant la fin de l'année 2010, pour une mise en œuvre de ce partenariat souhaitée au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

D É B A T

Monsieur Andreoletti s'étonne de l'impact financier qui serait de 25 000 € pour 6 spectacles.

Monsieur Garreau reconnaît que cela a un coût.

Monsieur Le Maire note que cela permet également d'obtenir davantage de subventions.

Madame Depeyras se permet de remercier les bénévoles qui ont œuvré depuis le début à la programmation culturelle actuelle en permettant à la collectivité d'économiser 25 000 €. Mais en période d'augmentation des impôts et de contraintes budgétaires, elle ne s'estime pas prête à défendre une telle dépense auprès des mésangéens, quand bien même cela repose sur des bénévoles, dont elle fait elle-même partie. La commission culture avait également émis cet avis (compte rendu non encore diffusé). Elle s'interroge également sur l'implication dans la commune de professionnels basés sur Ligné. L'embauche d'un(e) professionnel(le) directement par la commune, même à temps incomplet, coûterait sans doute moins cher. Aussi, Madame Depeyras évoque le rapprochement avec la COMPA qui pourrait être une autre solution.

Sur ce dernier point, **Monsieur Le Maire** annonce que ce rapprochement reste très improbable à court-moyen terme.

Dans ces conditions, **Madame Depeyras** s'interroge sur la capacité du conseil municipal à poursuivre le débat. En effet, il ne sert à rien de discuter du projet, sans parler budget, c'est-à-dire +25 000 € à la charge de la collectivité pour la même prestation (6 spectacles/an).

Monsieur Garreau rappelle que la commission a émis un avis défavorable non pas sur l'intérêt du projet mais sur son incidence financière.

Monsieur Andreoletti s'interroge : « peut-on parler de programmation pour 6 spectacles seulement ? ».

Monsieur Chicoisne explique que le nombre total de spectacles diminuerait entre les deux communes puisqu'actuellement, il est de 12+6, au lieu de 6+6 dans le projet.

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à laisser se poursuivre la discussion et les négociations avec Ligné.

Monsieur Chicoisne suggère qu'un budget annexe soit également créé pour le spectacle vivant, comme c'est le cas sur Ligné.

Monsieur Le Maire retient l'idée.

Monsieur Andreoletti répète qu'il aurait été bien d'avoir le compte rendu de la commission culture du 31 août 2010. Compte tenu des débats, cela n'est pas neutre.

Monsieur Vigneron rappelle que lui même s'était positionné pour le principe de la mutualisation du service culturel mais contre le budget.

Madame Depeyras pense que l'on ne peut pas éluder la question des finances.

Monsieur Vigneron indique que les 25 000 € ne sont pas arrêtés définitivement et que l'objectif est de continuer à négocier avec Ligné.

Monsieur Garreau explique qu'il y a eu également des simulations avec répartition de la charge financière à 70% pour Ligné et 30% pour Mésanger. Pour autant, on ne peut pas couper la programmation en petits morceaux. Il réitère la question posée au conseil municipal : la commission est-elle autorisée à poursuivre les discussions pour mutualiser le service culturel avec Ligné. Si la majorité est contre le projet alors il ne sert à rien de continuer.

Monsieur Le Maire propose de soumettre le projet au vote.

A la demande de la majorité des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire accepte de passer au vote à bulletins secrets.

Question 1 : Le Conseil Municipal est-il d'accord pour valider le principe de mutualisation du projet culturel avec la commune de Mésanger sur la base de l'hypothèse n°2 exposée ci-dessus.

➤ **Vote à bulletin secret par 14 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 blancs;**

Questions 2 : Le Conseil Municipal est-il d'accord pour :

- **AUTORISER** la Commission Culture et les services à travailler sur un projet de convention entre les deux communes qui fixe les objectifs et les modalités de fonctionnement (techniques, financières, administratives et juridiques) de cette mutualisation de services et

- **PRÉCISER** que cette convention sera soumise à l'approbation du conseil municipal si possible avant la fin de l'année 2010, pour une mise en œuvre de ce partenariat souhaitée au plus tard le 1^{er} janvier 2011 ?

➤ **Vote à bulletin secret par 16 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 blancs;**

DÉCISIONS DU MAIRE

11	14/06/10	Contrat d'assistance administrative pour la mise en place d'un inventaire communal et l'élaboration d'un état de l'actif budgétaire de la commune avec la Société "Polyvalences" pour un montant de 11 jours x 350 HT = 3 850 € HT
11bis	14/06/10	Contrat d'assistance administrative pour l'analyse des méthodes d'achat public en vigueur dans la collectivité et la définition d'une politique d'achat pour la durée du mandat municipal avec la Société "Polyvalences" pour un montant de 11 jours x 350 HT = 3 850 € HT
16	19/07/10	Exercice du droit de préemption urbain - parcelle AB 141 - Propriété de Monsieur Bruneau et Mademoiselle Natiez - montant 7000 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Rentrée scolaire

Monsieur Le Maire transmet à l'assemblée les chiffres de la rentrée scolaire :

- 260 élèves inscrits à Tanvet, 1 ouverture de classe GS-CP
- 402 élèves inscrits à St Joseph, 1 ouverture de classe maternelle

Il se félicite que cette rentrée se soit bien déroulée, dans des locaux rénovés à Tanvet du côté de l'école primaire. De l'avis général, l'inversion des portes et des fenêtres est une réussite, tant pour le côté fonctionnel que sur l'aspect esthétique.

La distribution de gilets jaunes s'est également bien passée.

Monsieur Le Maire rappelle que Mésanger accueille depuis cette année un professeur spécialisé pour le RASED et une psychologue, qui doivent couvrir 22 communes du Pays. Or, il y avait deux professeurs spécialisés pour le RASED l'année passée. Cela est inacceptable. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose qu'une petite motion soit votée et qu'une lettre soit adressée à l'inspecteur d'académie pour montrer le désaccord de la commune sur cette baisse des effectifs.

➤ **Vote «pour » à l'unanimité**

• Harmonie Habitat

Monsieur Le Maire annonce que la signature du bail emphytéotique avec Harmonie Habitat devrait être à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Containers verre et papier rue du Stade**

Monsieur Le Maire explique qu'un courrier va être adressé aux utilisateurs de la salle Gandon pour qu'ils les utilisent et participent ainsi au tri sélectif.

- **BFT**

Monsieur Le Maire propose de passer d'un taux d'intérêt variable à un taux fixe sur cet emprunt.

A la demande de l'assemblée, il est proposé d'évoquer cette question lors de la prochaine commission des finances.

- **ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)**

Monsieur Le Maire indique que cet organisme est chargé de mener une étude sur les « zones blanches », non couvertes par l'ADSL.

- **Courrier de Mésanquer Citoyens Solidaires**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé MCS au sujet du litige portant le respect des limites de terres exploitées par le Gaec de la Foresterie et Monsieur Gergaud.

Il explique ensuite qu'il a rencontré Monsieur Gergaud et lui a expliqué qu'il s'agissait d'une affaire de droit privé. De la discussion, il est ressorti que le GAEC de la Foresterie aurait bien pris une bande de terre d'un côté, sur la propriété de M. Gergaud mais ce dernier se serait également octroyé une parcelle de terrain du Gaec de la Foresterie de l'autre.

- **Requête de Mésanquer Citoyens Solidaires**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'existence de deux requêtes en annulation déposées auprès du tribunal administratif de Nantes par MCS, l'une dirigée contre le défaut d'information préalables des élus relatif au débat d'orientation budgétaire 2010, et l'autre dirigée contre la convocation et la décision du maire de procéder au débat d'orientation budgétaire à huit clos.

- **Propriété Perrot Du Vernay**

A la demande de Monsieur Gautron, **Monsieur Le Maire** annonce que cette propriété communale a été vendue à un jeune couple. L'acte de vente sera signé le 15 octobre 2010.

- **Remerciements**

Monsieur Le Maire transmet à l'Assemblée les remerciements de Natahlie GOURBIL et son conjoint, pour les marques de sympathie qu'ils ont reçu suite à la naissance de Chloé.

▪ **Prochains Conseils Municipaux**

Jeudi 21 octobre 2010 - 19h30

Jeudi 2 décembre 2010 - 19h30

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et clôt les débats à 22h30.

Jean-Yves CLOUET
Maire de Mésanger

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'Y' followed by a long horizontal stroke.

PROJET EDUCATIF FOYER DES JEUNES DE MESANGER

[Délibération n°10.09.5 du 16 septembre 2010]

Le foyer est un lieu d'accueil et d'animation ouvert à tous les jeunes de la commune entre **11 et 18 ans**. Celui-ci est un local municipal, mis à disposition des jeunes de Mésanger et des communes proches si des places sont disponibles.

Un ou plusieurs animateurs (un animateur pour 12 enfants) sont délégués par la municipalité pour soutenir la gestion et l'animation du lieu, ainsi que pour développer tout projet ou action concernant les jeunes.

HORAIRES

	Périodes scolaires	Vacances scolaires	
		Eté	Hiver
Lundi		14h00-20h00	14h00-19h00
Mardi		14h00-20h00	14h00-19h00
Mercredi		14h00-20h00	14h00-19h00
Jeudi		14h00-20h00	14h00-19h00
Vendredi	18h00-22h00	14h00-20h00	14h00-19h00
Samedi	14h00-19h00		

Fermeture :

- vacances de Noël
- 3 semaines en aout

LE PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU FOYER

- ☛ Par son action, le Foyer a la volonté de **participer à la construction de la société** ;
- ☛ Il promeut **l'égalité des chances** en favorisant l'accès à la culture, aux loisirs des jeunes tout en les responsabilisant ;
- ☛ Il veille à **pratiquer l'information et la programmation adaptée** ;
- ☛ Les **valeurs éducatives** sont les suivantes : **Solidarité, Participation, Respect et Tolérance, Lutte contre les discriminations** ;
- ☛ Ces concepts fondent **l'éducation à la citoyenneté** que s'attache à développer le Foyer à travers son action.
- ☛ **Le Foyer repose sur un fonctionnement où le jeune est acteur de ses loisirs.**

Un exemplaire complet du projet éducatif et pédagogique sera remis à chaque jeune lors de l'inscription ainsi qu'à toute personne qui en effectuera la demande.

ACTIVITES

➤ Les ateliers à l'année

Chaque année, le foyer propose des activités (à voir avec l'équipe encadrante du foyer et les élus).
En fonction des demandes des jeunes, des stages pourraient se mettre en place et se traduiraient par des ateliers à l'année.

➤ Les stages

Des stages de 3 ou 4 après-midi pourraient être proposés pendant les vacances scolaires.

Quelques exemples:

- Arts - Initiation à un art plastique
 - Peinture ;
 - Cirque ;
 - Théâtre (ex : scénettes de prévention en avant-première de divers spectacles, Amis de la Scène) ;
 - Musique ;
 - Cuisine.

- Sports

Des activités pourraient être proposées durant les vacances scolaires.

- | | |
|-------------------|---------------|
| - Foot en salle | - Roller |
| - Badminton | - Skate |
| - Handball | - Palets |
| - Escalade | - Fléchettes |
| - Tennis | - Tir à l'arc |
| - Bicross | - Pétanque |
| - Basket | - Modélisme |
| - Canoë | - Paint-ball |
| - Tennis de table | - Pêche |

➤ Prévention santé, dépendance

Des tables rondes, débats, ciné-débats pourraient être organisés en partenariat avec des associations ou professionnels de la santé ou bien encore des travailleurs sociaux, sur les risques encourus par la jeunesse que ce soit sur le domaine de la santé, les dépendances (alcool et/ou drogues), la délinquance, etc....

Des stages de formation « secourisme » en partenariat avec la caserne des pompiers pourraient être prévus.

➤ **Les séjours et sorties**

Le Foyer des jeunes pourrait organiser en partenariat avec le Comité de Jumelage et/ou la commune des séjours et échanges avec les villes amies ou jumelées.

➤ **Rencontres intergénérationnelles**

Ces rencontres pourraient prendre la forme d'ateliers : lecture, jeux de sociétés, bricolage, visites, échanges...

Animation par les jeunes ou simplement prendre un goûter ensemble.

L'objectif serait de tisser le lien social.

➤ **Camps et sorties**

Le Foyer des jeunes aide également les jeunes qui le souhaitent, à monter leur projet de départ en vacances. Sous certaines conditions d'âges et de ressources, les jeunes peuvent solliciter une demande de financement.

Le foyer organise des sorties avec priorité aux adhérents.

➤ **La participation à la vie communale**

En fonction des projets existants sur la commune et de la volonté des jeunes d'y participer, le foyer soutient l'implication dans la vie communale par sa collaboration :

- au Forum des associations ;
- à la Fête de la Musique (création d'affiche, organisation...) ;
- à la collecte de dons pour les Restos du Cœur, Banque alimentaire... ;
- au Téléthon ;
- animations à ou avec la bibliothèque.

Les jeunes prennent possession des locaux, des jeux mis à disposition et doivent être attentifs à leur entretien et en prendre soin.

Cet espace doit être le lieu par excellence de l'entraide, du respect, un vivier d'expériences de vie.

Le foyer ne doit pas être perçu seulement comme un lieu de distractions mais aussi une source de projets, de participation en accord avec les responsables.

Le foyer doit pouvoir échanger avec d'autres structures voisines et d'importance égale afin de monter des projets plus ambitieux.

A Mésanger, le

Jean-Yves CLOUET,

Maire de Mésanger

